

PROCES-VERBAL
Séance du jeudi 24 mars 2022
20h00 – 22h00

Présents :	M. Philippe Somsky Mme Sandra Cibert Prod'hom Mme Ariane Devaud M. Vincent Odier Mme Catherine Roulet M. Olivier Descloux M. Thierry Wolters Mme Roxane Berger Mme Delphine Hilty M. Sebastiano Merzaghi M. Jean-François Détraz	Président Représentante scolaire Représentante entreprise Représentant civil Représentante communale Municipal Représentant scolaire Parent d'élève et représentante de l'APE Parent d'élève Parent d'élève Directeur de l'EPS Oron-Palézieux (invité)
Excusés :	Mme Manon Brodard M. Breda Eugenio M. Olivier Simon	Représentante scolaire Représentant foot Représentant EFAJE

Mme K. Deriaz tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour :

- 1) Présentation de la mise en place de l'horaire continu par M. Jean-François Détraz, Directeur de l'EPS Oron-Palézieux
- 2) Approbation de l'OJ
- 3) Approbation du PV du 9 décembre 2021
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Communications de la Direction
- 6) Divers et communications individuelles

Ouverture de la séance à 20h00 par M. Philippe Somsky qui souhaite la bienvenue à tous.

2 Présentation de la mise en place de l'horaire continu par M. Jean-François Détraz, Directeur de l'EPS Oron-Palézieux

L'EPS d'Oron-Palézieux a un nouvel horaire depuis le 13 décembre 2021 pour les 7^e à la 11^e (le changement a eu lieu à ce moment-là car les horaires des Cars postaux changent à ce moment-là).

Les parents ont été informés de ces changements 1 an à l'avance par courrier et en février 2021 pour un changement au 13 décembre. Cela a aussi été communiqué sur le site internet (comme beaucoup d'autres informations. Les circulaires ne sont pratiquement plus utilisées). Il n'y a pas eu de séance d'information spécialement pour informer les parents. A ce jour, les retours de leur part sont positifs. La majorité des élèves auraient souhaité garder l'ancien horaire, mais maintenant qu'il est en place, il n'y a aucun mauvais retour.

Tous les petits collèges périphériques vont fermer d'ici à l'été 2022 et tous les élèves vont être réunis sur deux sites dont un (Oron) qui pourra accueillir 41 classes.

L'horaire continu a aussi été créé pour permettre aux sociétés locales d'accéder aux salles de gym plus tôt (sport FAC de 15h à 16h -> les salles sont donc accessibles dès 16h).

Diapositives présentées par M. Détraz sur la journée continue :

Principaux paramètres

- ZONE D'HABITAT DISPERSÉ
- 3/4 DES ÉLÈVES TRANSPORTÉS EN BUS
- NOUVELLE CONSTRUCTION POUR LE SECONDAIRE
- MISE EN SERVICE D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
- DÉCONGESTION DE L'UAPE POUR LE REPAS DE MIDI
- RÉDUCTION DU TEMPS DE PAUSE DE MIDI 7P-11S
- HORAIRES SCOLAIRES RÉGULIERS
- OPTIMISATION DES ESPACES EXTÉRIEURS POUR LA RÉCRÉATION

Horaires qui seront mis en place pour la rentrée 2022 – 2023 :

	1-6P	7-8P	9-11S
Début	8h25	8h	8h
Récré 20 min	9h55	9h35	10h25
Fin matinée	11h45	11h35	12h25
Reprise	13h50	12h35	13h25
Pause 10 min	∅	14h05	∅
Fin après-midi	15h20	15h	15h

Horaires scolaires

- Optimisation des infrastructures
- Horaires réguliers du lundi au vendredi
- Infrastructures sportives disponibles dès 16h15

Différents changements liés aux nouveaux horaires :

- **Les 1^e à 6^e** : l'horaire traditionnel est gardé pour eux : début 08h20 puis 1h30 de pause et fin de la journée à 15h20. Ils ont la possibilité de rentrer à midi.
- **Les 7^e à 11^e** utilisent tous les transports publics postaux ce qui permet de maintenir ces lignes de bus peu utilisées.

- **Les 7^e et 8^e** mangent au réfectoire scolaire et non plus à l'UAPE (les plus éloignés du site scolaire avaient seulement 15 min pour manger à la maison ce qui n'allait pas du tout et ne respectait pas le cadre légal). Il y a donc 2 trajets en moins par jour dans le bus vu qu'ils restent sur place pour manger.
- **Les 7^e et 8^e** : 4 périodes le matin puis 1h de pause pour le repas.
- **Les 9^e, 10^e et 11^e** : 5 périodes le matin puis 1h de pause pour le repas.
- Tous les enfants commencent à 8h le matin et terminent à 15h car ils utilisent les mêmes bus de ligne.

Actuellement tous les 7^e et 11^e ont la récréation en même temps mais l'idée est de décaler les récréations-> voir la 2^{ème} diapositive avec les horaires pour 2022 – 2023 ci-dessus.

- **Les 7^e et 8^e** après 2 périodes auront la récréation à 9h35.
- 20 min plus tard les **1^e à 6^e** auront la récréation.
- 30 min plus tard les **9^e à 11^e** auront la récréation (3 périodes, la récréation puis 2 périodes et la pause de midi).

Le point positif à séparer les âges est de diminuer la densité des enfants dans la cour d'école et de diminuer les tensions.

Rythme des périodes :

7^e et 8^e : 32 périodes (4 périodes le matin et 3 l'après-midi).

9^e à 11^e : 33 périodes (5 périodes le matin et 2 l'après-midi).

Horaire régulier, pas de trou dans l'horaire (début 8h – 1h de pause à midi – fin 15h).

Le mercredi : les bus arrivent à 12h45.

D'entente avec les autorités communales, les élèves qui finissent à 11h35 peuvent s'inscrire à 1h de cours surveillés (devoirs).

Budget des transports scolaires : pour 860 élèves 980 000 CHF -> coûts de transports importants. Environ 4'200 CHF par élève et par année à la charge de la commune.

Certains élèves ne vont pas manger au réfectoire. La question d'engager un TSP ou éducateur de rue se pose.

La médiathèque va être ouverte pendant la pause de midi ce qui donne la possibilité aux jeunes d'aller travailler pendant leur pause de midi.

Un surveillant est engagé par la commune pour surveiller le réfectoire scolaire.

M. Somsky propose de faire un tour de table pour rebondir sur la présentation de M. Détraz :

- **M. Somsky** : propose de faire commencer plus tard les plus grands et plus tôt les petits.
- **M. Wolters** : l'idée de base serait de changer uniquement les horaires des 7^e à 11^e car ils utilisent les mêmes locaux.
- **Mme Cibert Prod'hom** : il ne faudrait pas faire commencer trop tôt les petits car ils ne tiendraient pas toute une matinée et elle rappelle que l'école n'est pas une garderie.
- **Mme Berger** : souligne le fait que les petits ne peuvent pas aligner plus de 3h d'école mais qu'il est possible de les faire aller à l'UAPE avant. Elle pense qu'il faut prioritairement changer les horaires pour les 7^e à la 11^e.

- **M. Descloux** : il y a un certain nombre de risques mais aussi d'opportunités aux changements d'horaires et il faudrait les lister et les anticiper au mieux. Il propose de ne pas se précipiter mais de bien coordonner le projet avec tous les acteurs. Le but est de se mettre en route.
- **M. Somsky** : relève qu'il y aura toujours le même nombre de bus malgré l'abandon du retour des élèves à la maison à midi.
- **M. Wolters** : souhaite prioritairement qu'on tienne compte du bien-être des enfants et de leurs besoins en fonction des âges et à partir de ça construire le projet. Il souligne l'importance de ne pas se mettre de pression en fonction des horaires des bus scolaires.
- **M. Somsky** : souligne l'importance de tenir compte du rythme biologique des enfants. Il rappelle que l'accueil du réfectoire est limité donc pourquoi ne pas faire rentrer certains élèves quand même. A voir, car ça peut compliquer. Faire en fonction de ce qui est pertinent.
- **Mme Berger** : propose de mettre sur pied un sondage auprès des parents afin de voir si leur enfant peut rentrer ou pas à midi.
- **M. Wolters** : propose l'aide d'un professionnel dans la future commission, un « planificateur ». La taille du réfectoire l'inquiète car il est déjà très rempli. Il pense particulièrement aux nouveaux bâtiments de « Maillefer » car un retour à la maison en 1h est impossible ce qui ferait rester beaucoup d'élèves au réfectoire. Il propose de réfléchir à des bâtiments qui existent déjà pour accueillir des enfants à midi mais il souligne que ça ne sera pas aussi simple que pour le site d'Oron. Attention aussi à l'évolution de la population par conséquent aux effectifs des 7P à 11S. Il faut inclure cette contrainte aux réflexions futures.
- **M. Descloux** : souligne que le site d'Oron est stable avec ses 2 bâtiments et la situation est pérenne. La commune du Mont-sur-Lausanne est quant à elle sans cesse confrontée à des changements car la population augmente et nous devons modifier nos différents sites.

2 Approbation de l'OJ

L'ordre du jour est adopté avec deux points ajoutés par Mme Roulet sur l'intégration des élèves Ukrainiens et Mme Berger sur les thèmes de prévention abordés à l'EPS du Mont.

3 Approbation du PV du 9 décembre 2021

Mme Berger demande à ce que deux points soient modifiés :

- Ajout de la mention « représentante de l'APE » la concernant dans la partie « présents » du PV
- Au point 5 sur le thème du transport scolaire, modifier la phrase suivante : « une piste serait de créer un nouvel arrêt qui n'est pas prévu au chemin de « Fontenaye 42 »

Nouvelle phrase : Une piste serait **d'enlever** le nouvel arrêt au chemin de « Fontenay 42 » alors qu'il y a un arrêt à « Fontenaye » à 5 min à pied et ça permettrait de faire gagner quelques minutes aux enfants de « Châtifeuillet ».

4 Communication de la Municipalité

- **Vernissage parascolaire dans le réfectoire** : galerie avec une exposition des enfants qui a été très appréciée et qui a valorisé le travail des élèves.
- **Centre aéré pour les 7^e à 11^e** : du 25 au 29 avril 2022 et également deux autres en été (début et fin des vacances scolaires).
- **Rentrée prochaine** : la médiathèque sera dans des portes à cabines au rez-de-chaussée provisoirement dans la cours du Mottier.
- **Espace yolo** : se déroulera à la salle du rez de la Paroisse dès la rentrée 2022 et durant 2 ans.
- **M. Descloux** : rappelle que le Mottier B sera complètement fermé et qu'un Mottier G avec 100 portes à cabines sera temporairement mis en place (5 portes à cabines pour une classe).

La médiathèque et le secrétariat de l'école seront au rez. Il y aura des toilettes à chaque étage. Il rassure les représentants des parents sur l'aspect visuel des portes à cabines qui auront une couche de bois sur l'extérieur. Les travaux devraient commencer à la mi-avril et durer 2 ans. L'espace YOLO pourrait être amené à être utilisé pour d'autres groupes d'utilisateurs à l'avenir.

5 Communication de la Direction

- **Mesures COVID abandonnées** : il est agréable de retrouver une forme de normalité. Il y a eu énormément d'absences dues à la maladie mais aucune salle de classe fermée. Il souligne l'efficacité du secrétariat de l'école au niveau du fonctionnement de remplacement.
- **Le voyage à L'île-d'Yeu pour les 8^e actuels** est toujours confirmé pour le moment.
- **Les 7^e actuels** partiront en septembre à L'île-d'Yeu.
- **Les 10^e** ont eu un camp de ski avec 2 nuitées et 3 jours de ski.
- **Les 11^e** partiront également cette année (5 classes). Des ventes de pâtisseries se font actuellement pour financer le voyage.
- **Ukraine** : accueil des premiers élèves et il va y en avoir beaucoup d'autres (1^e à 8^e au Mont) Il y a une grande mobilisation de la commune pour amener de l'aide (des personnes parlant le Russe). Un grand centre d'accueil sera ouvert à Lausanne pour les 9^e -11^e. Il y a un effet anxiogène sur les élèves et cela suscite beaucoup de questions. Une taskforce est créée afin de communiquer avec les élèves. Chaque enseignant peut faire appel à une personne de la taskforce en cas de besoin. Les informations viennent du Canton une fois par semaine avec les chiffres de combien d'élèves vont arriver et autres informations.

Mme Roulet : demande s'ils vont être accueillis pendant les vacances ? M. Wolters n'a aucune information à ce sujet, car ceci est de compétence communale.

- **360 numérique** : Mme Amaralle donne un délai supplémentaire à tous les établissements. Le 13 avril aura lieu la journée pédagogique sur le socle universel pour tout le corps enseignant.
- **M. Merzaghi** : questionne M. Wolters sur l'adaptation du programme scolaire pour les réfugiés.

M. Wolters : répond que jusqu'en 8P ils sont en immersion avec l'apprentissage du français intensif. L'école met tout en place pour les intégrer au mieux dans le programme scolaire. Une aide psychologique est mise sur pied pour les enfants traumatisés.

6 Divers et communications individuelles

- **Mme Catherine Roulet** : *l'arrivée d'élèves d'Ukraine et ce qui est prévu pour leur intégration.* Le sujet a été traité plus haut.
- **Mme Roxane Berger** : *des journées de préventions t.q. la Caravane Dentaire sont organisées dans le cadre scolaire. Je serai intéressée à connaître quels sont les thèmes de prévention abordés à l'EPS du Mont, pour quelles tranches d'âge, et qui les organise? Cela fait-il partie du programme scolaire cantonal, ou ces journées sont-elles organisées par l'école ou sur l'initiative de professeurs? P. ex. si je ne me trompe pas, la Caravane Dentaire s'adresse à tous les écoliers; il me semble qu'il y a aussi une prévention sur l'utilisation des réseaux sociaux qui s'adresse à des écoliers plus âgés.*

M. Somsy : Les journées de préventions de la prophylaxie dentaire est de l'initiative communale car ça n'existait pas avant 2021. Tous les élèves de 1 à 6 P passent par ce dépistage dentaire.

Dès 2022 il y aura un contrôle dentaire qui est demandé par le Canton. Les jeunes iront au contrôle avec le pool de dentistes que nous avons au Mont sur-Lausanne.

Il y a plein d'autres programmes de prévention qui sont mis sur pied comme par exemple la police de sûreté pour les 8P (harcèlement en lien avec les réseaux sociaux) et la prévention routière qui passe dans les classes de 1 à 4P (passages piétons et vélos), La Profa (éducation sexuelle), Vaud gay (en lien avec la différence).

Tout ce qui concerne la police est organisé par le Canton. Le Conseil de direction fait aussi de la prévention mais beaucoup de choses sont offertes par le Canton.

M. Wolters va voir s'il existe une liste des préventions mises sur pied dans le Canton (unisanté). Il encourage Mme Berger à lire le rapport qui est établi par l'école.

- **Mme Devaud** : demande un tour de table pour se présenter. Coiffeuse et représentante des entreprises au Mont-sur-Lausanne, a 2 enfants.
- **M. Merzaghi** : a apprécié lire les PV du conseil des élèves et demande à ce que le PV soit envoyé plus rapidement.

La prochaine séance est fixée au 2 juin à 20h00.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h30.

Le président :



P. Somsy

La secrétaire :



K. Deriaz